

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 8 février 2021

Date de l'annonce publique : 29/01/2021

Date de la convocation des conseillers : 29/01/2021

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; KLINSKI, conseillère ; INGLEBERT, secrétaire communal.								
Visioconférence	Néant.								
Procuration	STOFFEL, conseiller (procuration donnée à l'échevin STRECKER)								
Absences	Néant.								
Statistiques	<table border="0"> <tr> <td>Nombre de conseillers présents physiquement</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Nombre de conseillers participant par visioconférence</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Nombre de procurations données</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020</td> <td>7</td> </tr> </table>	Nombre de conseillers présents physiquement	12	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0	Nombre de procurations données	1	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7
Nombre de conseillers présents physiquement	12								
Nombre de conseillers participant par visioconférence	0								
Nombre de procurations données	1								
Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	7								
Référence	CC.2021-2-8 - 5.0								
Point de l'ordre du jour	5.0								
Objet	Congé politique pour les délégués dans les syndicats de communes - Modification.								

Le conseil communal,

Considérant que suite aux changements intervenus dans la composition du conseil communal il est proposé de modifier la répartition du supplément de 9 heures de congé politique pour les délégués dans les syndicats de communes ;

Vu la délibération du 20 novembre 2017 portant répartition, sur base de l'ordre de priorité des syndicats, le supplément de 9 heures de congé politique par semaine entre les conseillers Jungen, Pesch-Dondelinger, Stoffel et Strecker ;

Considérant que suite à la démission de ses fonctions électives de Mme Marianne Pesch-Dondelinger et après nomination des nouveaux délégués issus du groupe CSV dans les syndicats communaux il est proposé de modifier le supplément d'heures de congé politique pour les délégués dans les syndicats arrêté par délibération du 20 novembre 2017 comme suit :

- Mireille Klinski (SICONA) : 1,5
- Wayne Stoffel (STEP, SYCOSAL) : 1,5
- Erny Strecker (SPIC) : 0

Vu le règlement grand-ducal du 25 avril 2012 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 1989 concernant le congé politique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **par onze (11) voix et deux (2) abstentions**

De modifier, sur base de l'ordre de priorité des syndicats, le supplément de 9 heures de congé politique par semaine comme suit :

Membre du conseil	Délégations	Supplément
Klinski	SICONA	1,5 heures
Stoffel	STEP, SYCOSAL	1,5 heures
Strecker	SPIC	0 heure

Un certificat portant la date de délivrance et renseignant sur le nombre supplémentaire d'heures de congé politique accordé sera délivré aux bénéficiaires sur base d'une expédition conforme de la présente.

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 8 février 2021

Référence

CC.2021-2-8 - 5.0

Point

5.0

Objet

Congé politique pour les délégués dans les syndicats de communes - Modification.



La répartition du supplément de 9 heures de congé politique par semaine entre les conseillers se présente par conséquent comme suit :

Membre du conseil	Délégations	Supplément
Jungen	SEBES - SES - SICEC - SPIC	6 heures
Klinski	SICONA	1,5 heures
Stoffel	STEP, SYCOSAL	1,5 heures
Total		9 heures



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 22 février 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,